

Fédération Nationale des Professionnels
des Semences Potagères et Florales

SEMENCES POTAGÈRES ET BIODIVERSITÉ



DOSSIER D'INFORMATION



Semer la biodiversité



LES SEMENCIERS

Un métier au service du goût,
de l'amélioration des variétés
et des utilisateurs,
jardiniers ou agriculteurs.





Depuis plus de trois siècles, les semenciers français travaillent à l'amélioration et à l'enrichissement du patrimoine floral et potager français. En effet, dès le XVIII^e siècle, les premiers semenciers, à l'instar de Philippe-Victoire de Vilmorin, Maître grainetier et botaniste de Louis XV et sans doute le plus ancien semencier du monde, ont ramené de leurs nombreux voyages les plantes qui aujourd'hui font partie intégrante de l'agriculture et de la gastronomie française. Depuis ce jour, ils n'ont eu de cesse d'améliorer ces plantes pour en faciliter la culture, les adapter à notre climat, les rendre plus productives, plus faciles à cultiver, moins gourmandes en engrais ou pesticides, et mieux adaptées à nos nouveaux modes de consommation.

Les semences potagères aujourd'hui en France

- 45 entreprises membres de la FNPS, près de deux tiers emploient moins de 50 salariés
- Un chiffre d'affaires de 467 millions d'euros dont 33 % à l'exportation (2005)
- 15 entreprises participent activement au maintien et la conservation des anciennes variétés de légumes
- Entre 12 et 15 % du chiffre d'affaires des entreprises est dédié à la recherche pour créer de nouvelles variétés

Les semenciers acteurs majeurs de la préservation et de l'enrichissement de la diversité alimentaire de légumes

- Plus de 100 000 variétés conservées (modernes, anciennes ou sauvages)
- Plus de 5 000 variétés anciennes mises en culture par an à des fins de conservation
- 15 000 variétés inscrites au catalogue officiel européen
- 400 variétés nouvelles créées par an

L'innovation, moteur du travail des semenciers

L'innovation assure une amélioration constante des légumes issus des semences tant en terme de goût, de conservation, de rendement, de qualité... Ainsi chaque année les semenciers créent près de 400 nouvelles variétés. Cette amélioration ne peut se faire que par des recherches longues et méticuleuses, il faut 8 à 10 ans pour créer une variété de tomate, 10 ou 15 ans pour une variété d'asperge. Le secteur semencier est un de ceux qui investissent le plus dans la recherche en y consacrant 12 à 15 % de son chiffre d'affaires.

Un peu d'histoire : L'amélioration végétale, une recherche séculaire

La réflexion autour de l'amélioration végétale n'est pas nouvelle. Si depuis toujours, les hommes ont cherché à améliorer les qualités de leur plantes, l'amélioration végétale s'est organisée en France autour du potager de Versailles au XVII^e siècle et s'est institutionnalisée sous la II^e République avec la création de l'Institut National d'Agronomie en 1850. C'est Louis de Vilmorin qui en 1856 énonça pour la 1^{ère} fois le principe de la sélection généalogique, toujours utilisée de nos jours. Vers 1900, certains précurseurs comme Emile Schribaux, ont développé la sélection potagère moderne. Quelques années plus tard, Charles Crépin s'efforcera de définir plus précisément les caractères utilisés pour juger les géniteurs et leur descendance. Il rationalise ainsi les méthodes de sélection utilisées jusqu'alors qui procédaient de l'empirisme. Il établit alors des échelles de notation de la résistance au froid et aux maladies ensuite utilisées dans toutes les stations d'amélioration des plantes.

« Quel intérêt une plante, excellente à tous égards, présenterait-elle, si elle ne résistait pas au milieu vivant et non vivant, si elle ne résistait pas à la chaleur, au froid, aux insectes, aux champignons qui sévissent ? »

Emile Schribaux - 1908





SOMMAIRE

LES SEMENCES POTAGERES AU CŒUR DE 3 ENJEUX MAJEURS P.3

1. Répondre aux enjeux de l'agriculture et de la consommation d'aujourd'hui : qualité, goût, résistance aux maladies, conservation, rendement, diminution des traitements.... P.3
2. Maintenir et développer la diversité de l'offre alimentaire P.9
3. Réglementer le marché des semences pour préserver l'intérêt de tous ses acteurs et des utilisateurs P.13

LA FNPSP, UNE FEDERATION AU SERVICE DES SEMENCES POTAGERES P.15

ANNEXES - Quelques définitions P.17

Contact presse

Vae Solis Corporate

Lionel Benatia

Tél. : 01 55 20 28 84

Fax : 01 55 20 26 99

lionel.benatia@vae-solis.com





Les semences potagères au coeur de 3 enjeux majeurs

Pour un même produit, les semenciers doivent satisfaire 2 types de clients :

Les consommateurs, préoccupés par des enjeux alimentaires, sanitaires et environnementaux, et qui souhaitent des légumes toujours plus savoureux, variés, disponibles toute l'année, de bonne qualité et à un prix abordable.

Les agriculteurs et maraîchers qui plébiscitent les variétés à fort rendement et aux modes de culture facilités.

Des exigences parfois contradictoires qui poussent les semenciers à relever trois défis majeurs

1. Répondre avec leurs variétés aux enjeux de l'agriculture et de la consommation d'aujourd'hui : qualité, goût, résistance aux maladies, conservation, rendement, diminution des traitements...
2. Maintenir et développer la diversité de l'offre alimentaire, sans perdre le patrimoine que représentent les anciennes variétés de légumes.
3. Réglementer le marché des semences pour préserver l'intérêt de tous ses acteurs et des utilisateurs : préserver l'innovation tout en respectant la tradition.

1. Répondre aux enjeux de l'agriculture et de la consommation d'aujourd'hui : qualité, goût, résistance aux maladies, conservation, rendement, diminution des traitements...

Dans les années de l'après guerre, l'agriculture a dû relever le défi de la suffisance et de l'autonomie alimentaire de la France. La création de variétés modernes, couplée à des techniques culturales innovantes, ont permis à l'agriculture française de se hisser à la 2^e place mondiale.

Les années 1990 voient l'émergence d'une demande croissante pour des légumes plus savoureux et plus variés, mais restant à des prix abordables. Au travers de leur activité de recherche et grâce à la création de nouvelles variétés, les semenciers proposent donc sans cesse de nouveaux légumes répondant à cette demande aujourd'hui majoritaire.

Pourquoi créer de nouvelles variétés ?

Raison d'être du métier de semencier et activité immémoriale, car les hommes ont depuis toujours cherché à améliorer les qualités de leurs plantes, la création de nouvelles variétés a permis de réels progrès tant sur le plan environnemental, gustatif que qualitatif.





Amélioration du goût et de l'attractivité :

il s'agit de produire des légumes combinant de nouvelles saveurs, dotés d'une meilleure consistance, à l'arôme plus stable au fil de la saison... Les variétés modernes de salades « feuilles de chêne », de salades colorées, de mâche, de chou brocoli, de chou Romanesco ou de choux-fleurs colorés apportent une diversité accrue et répondent aux changements des habitudes alimentaires.

Optimisation de la conservation et de la résistance au transport :

elle permet de transporter plus facilement les fruits et légumes, notamment hors de leurs zones de production, tout en maintenant leur qualité. C'est ainsi qu'un consommateur breton peut trouver du fenouil de Provence. Ces propriétés sont également indispensables à la commercialisation des fruits et légumes en circuits de distribution longs (Grandes et Moyennes Surfaces) devenus majoritaires. En effet, aujourd'hui plus de 75 % des fruits et légumes consommés sont achetés en Grandes et Moyennes surfaces ou en superettes, or les variétés traditionnelles ne sont pas toutes adaptées à ce type de distribution en raison de leur faible durée de conservation.

Etendue des zones de culture :

les variétés modernes permettent de cultiver des légumes de qualité hors de leur aire de culture traditionnelle et donc d'en proposer la consommation au plus grand nombre, offrant ainsi une diversité alimentaire accrue, disponible sur une longue période de l'année, sans augmenter les coûts de transport. Sans de tels progrès, les habitants du nord de l'Europe ne consommeraient que très exceptionnellement des légumes devenus quotidiens tels les courgettes, tomates, poivrons, brocolis, melons, pastèques...

Meilleure résistance aux parasites et maladies :

la recherche a permis, grâce à des croisements savamment étudiés, de conférer aux variétés de légumes cultivés des résistances autrefois propres à des variétés sauvages non consommées. Ainsi de nombreuses espèces cultivées ont vu leurs résistances globales aux maladies s'accroître, diminuant d'autant le recours aux traitements phytosanitaires.

Adaptation aux nouvelles techniques de culture :

les variétés modernes permettent soit un accroissement du rendement soit de mécaniser certaines tâches comme la récolte. Ces évolutions facilitent et sécurisent la production de fruits et légumes en quantité et à des prix abordables pour tous. Une évolution bénéfique, à une époque où les nutritionnistes recommandent une consommation abondante et régulière de fruits et légumes.

Diminution de la consommation d'eau :

l'accès à l'eau d'irrigation des cultures sera un des enjeux du XXI^e siècle sur lequel les semenciers travaillent déjà. Ils cherchent à produire des plantes de moins en moins gourmandes en eau et à adapter les cultures à des eaux très salines. Des travaux sont en cours depuis plusieurs années, et les espoirs sont sérieux pour qu'ils aboutissent rapidement. A titre d'exemple, certaines tomates sauvages des Galápagos poussent quasiment dans de l'eau de mer ! Mais elles sont malheureusement inaptes à la consommation. Il est par contre possible de les croiser avec des variétés domestiques pour leur transférer cette adaptation et les chercheurs s'y emploient.





Des exemples concrets d'améliorations obtenues grâce à la création de nouvelles variétés

Choisir son melon : la fin de la loterie grâce aux variétés modernes

Il y a quelques décennies, trouver un bon melon relevait de la loterie. En effet, les anciennes variétés de melon traditionnellement cultivées en France par les maraîchers (Super précoce du Roc, Sucrin de Tours, Melon de Pourrières, Cantaloup de Bellegarde...) étaient très savoureuses, mais très sensibles aux conditions climatiques et de culture. La qualité du melon charentais prédominant en France était en conséquence très aléatoire ; la texture de sa chair ne permettant pas sa conservation ni le transport.

L'objectif des créateurs de variétés a donc été de sécuriser la qualité en jouant sur :

- les caractéristiques gustatives (le taux de sucre, les arômes, absence de chair vitreuse...),
- la bonne tenue des fruits sur la plante et après récolte, ce qui permet de les récolter à pleine maturité avec leur potentiel qualitatif maximum : auparavant ils étaient souvent récoltés de façon plus précoce afin qu'ils puissent supporter les délais de mise en marché,
- l'adaptation des plantes aux différentes époques et techniques de culture,
- la résistance aux maladies qui permet d'obtenir des plantes en bon état aptes à produire des fruits de qualité, et qui limite l'emploi de pesticides.



C'est en 1965 que Raymond Morle, sélectionneur de melon chez Tézier, a commencé un travail de création de variétés hybrides, permettant d'associer régularité de production et qualité de fruit. Il a créé les premiers hybrides (Alpha et Delta) en 1978, qui ont connu un succès sans précédent auprès des maraîchers et des consommateurs.

Depuis la qualité ne cesse de s'améliorer, et aujourd'hui la « loterie » lors de l'achat de melons a quasiment disparu, et des variétés précoces comme Cyrano ou Cézanne, ou bien des variétés de saison comme Anasta, sont unanimement appréciées, et largement cultivées.





Des exemples concrets d'améliorations obtenues grâce à la création de nouvelles variétés

Une variété moderne de tomate championne du goût

Contrairement aux idées reçues, les variétés modernes, dotées d'une bonne conservation, ne sont pas synonymes de mauvaise qualité gustative. En 2006, une dégustation à l'aveugle par un jury entraîné a été organisée par le centre d'arboriculture et d'horticulture suisse de Changins. Elle visait à comparer 17 variétés de tomates cultivées dans les mêmes conditions. En effet, pour nombre de fruits et légumes, les conditions de culture (ensoleillement, sols...) sont prépondérantes pour la qualité gustative. Parmi les variétés testées : 12 variétés traditionnelles non hybrides et 5 hybrides F1 dont 2 récents : la variété arrivant en tête, tant au niveau du goût que de la texture, est Sapho F1, un hybride moderne.

Si les premières variétés de tomates de longue conservation apparues au début des années 90, n'avaient pas une qualité gustative optimale, les nouvelles variétés ont changé la donne. Nombre de nouveaux hybrides de tomates, à l'instar de Sapho F1, démontrent tous les jours qu'il n'y a pas de liaison entre conservation et qualité, et que bien au contraire il est possible d'associer les deux.

L'engouement pour les tomates « Grappe » et « Cerise » de petit calibre, s'est accru au cours des dernières années en raison des nouveaux modes de consommation (snacking) et de leur qualité gustative. Là aussi les premières variétés (Naomi...) cultivées largement il y a une quinzaine d'années, ont été remplacées par des variétés plus savoureuses (Shiren, Dunne,...). De même la « mythique » Marmande se retrouve dans les variétés améliorées côtelées ayant un mélange subtil acidité/sucre qui leur confère une saveur à la fois fraîche et herbacée.

Un concombre cannelé qui résiste mieux au transport

Le concombre est un des aliments de base en Turquie. Pour des raisons climatiques et de surfaces disponibles, les zones de production sont situées sur la côte méditerranéenne (entre Izmir et Antioche), loin des zones urbaines les plus peuplées qui constituent le gros de la consommation. Les concombres traditionnels supportaient assez mal le transport routier sur des centaines de kilomètres, et arrivaient très fréquemment détériorés. Les nouvelles variétés, dont l'épiderme est légèrement cannelé, ont des fruits qui se bloquent les uns contre les autres et qui sont, de ce fait, moins endommagés dans les transports.





Des exemples concrets d'améliorations obtenues grâce à la création de nouvelles variétés

Diminution des traitements : un parasite du haricot éradiqué grâce aux variétés modernes

L'antracnose du haricot, un champignon qui provoque une multitude de tâches marron sur les gousses les rendant non commercialisables, nécessitait autrefois plusieurs traitements phytosanitaires. Or, depuis plus de 20 ans cette maladie a été totalement éradiquée grâce à de savants croisements de nos haricots avec des variétés sauvages américaines dotées d'une résistance à ce champignon. Finis donc les traitements avec des produits phytosanitaires pour lutter contre cette maladie. Un progrès significatif pour les consommateurs.



Le travail sur les résistances aux maladies constitue le cœur du métier des semenciers de variétés potagères : il est par exemple possible de ne plus du tout traiter certaines tomates de serres, en partie grâce aux résistances qui sont introduites dans les variétés.

Les hybrides modernes de tomates sont notamment résistants aux nématodes (vers microscopiques du sol), virus (mosaïque de la tomate...), champignons (Oïdium, Fusarium, Verticillium, Cladosporium...) et bactéries (Xanthomonas ...).

A titre d'exemple, l'introduction, au Brésil, de variétés de tomate résistantes aux virus (Begomovirus et Tospovirus) a permis l'extension des cultures de plein champ. La création de variétés de choux résistantes aux bactéries (Xanthomonas) a, quant à elle, permis l'extension de leur culture en Inde.

La recherche de résistances s'est focalisée depuis plusieurs décennies sur les virus, champignons et bactéries, avec des succès incontestables. L'enjeu est maintenant de travailler sur des résistances aux insectes, en recrudescence du fait du réchauffement climatique, qui permettront de réduire le recours aux insecticides, voire de s'en passer totalement.





Des exemples concrets d'améliorations obtenues grâce à la création de nouvelles variétés

Facilité de production : des mâches qui se récoltent désormais à la machine



Le nombre d'exploitations maraîchères a très fortement diminué ces dernières années, et a baissé de 40% entre 1984 et 1996 (source Ministère de l'Agriculture). Parallèlement, pour continuer à approvisionner la population avec des légumes aux prix raisonnables, les rendements se sont accrus d'environ 35%.

Cette évolution est principalement due à l'amélioration des techniques culturales, un progrès rendu possible notamment par la création de variétés plus homogènes, plus robustes pour assurer une production régulière.

Les nouvelles variétés de mâche (Trophy, Gala...) ont un feuillage plus éloigné du sol que leurs ancêtres (Coquille de Louviers, Verte d'Etampes...), ce qui permet une récolte mécanique sans ramasser de sable avec les feuilles. Ces mâches, d'excellente qualité et au prix abordable, sont très appréciées des consommateurs. Leurs surfaces de production ont été multipliées par 3 en 10 ans.

Par ailleurs, les nouveaux hybrides de melon (Anasta...) ont des fruits qui se dégradent beaucoup moins vite que les variétés traditionnelles lorsqu'ils sont sur la plante : les récoltes du dimanche ne sont plus désormais obligatoires car les fruits peuvent attendre le lundi sans qu'il y ait perte de qualité.

De nouvelles saveurs en prévision dans les assiettes des français

La recherche de diversité ne s'arrête pas et les semenciers explorent de nombreuses pistes d'introduction de nouvelles espèces :

Les améliorations variétales répondent à des besoins et des demandes toujours renouvelés. Les semenciers s'adaptent en permanence à de nouvelles réalités et relèvent sans cesse de nouveaux défis.

Cette innovation permanente a joué un rôle majeur dans l'enrichissement de l'offre alimentaire. Le travail des semenciers modernes, depuis ses débuts au XVIII^e siècle, est à l'origine de la culture sous nos climats de la majeure partie des légumes que nous connaissons aujourd'hui. Le haricot vert, le chou de Bruxelles, le céleri-rave, la carotte orange, sont apparus au XVIII^e siècle, le flageolet vert ou l'endive au XIX^e. Sans la création de variétés adaptées, les cultures sous abri dans le Nord de la France auraient été impossibles pour des espèces comme les tomates, melons, laitues, poivrons ou radis.

C'est aussi grâce aux semenciers que la carotte a pu conquérir les terres landaises, que les nouvelles variétés de mâche et de radis ont fait le succès de la production en région nantaise et que l'offre de chou-fleur a pu être diversifiée en Bretagne.

- les Aubergines indiennes ou japonaises
- les Piments d'Amérique du sud
- les Cucurbitacées tropicales et d'Extrême-Orient
- les Pois et des Epinards tropicaux
- les Choux d'Extrême-Orient
- le Gombo d'Afrique





2. Maintenir et développer la diversité de l'offre alimentaire

Aujourd'hui, préserver la diversité alimentaire est un enjeu important pour la France et pour les Français, une problématique qui rassemble les notions de terroir, de gastronomie, de respect des traditions et découle de la prise de conscience générale des problèmes environnementaux. Depuis plus de 30 ans, les semenciers sont les acteurs les plus impliqués et les plus actifs sur le sujet.

Les Mainteneurs : 15 semenciers au service du maintien des variétés anciennes

La section des « Mainteneurs » de la **FNPSP** comprend 15 entreprises qui travaillent, depuis la fin des années 1970, au maintien des variétés anciennes telles qu'elles sont connues et appréciées. Un travail considérable et essentiel de conservation du patrimoine génétique des légumes anciens.

Le travail de maintien d'une variété consiste à la cultiver isolée des autres, et à choisir et ne récolter que les semences des plantes qui sont conformes à la description initiale de la variété, en éliminant toute plante issue d'une éventuelle fécondation par du pollen d'une autre variété, et qui aurait donc perdu les caractéristiques originelles. Ces semences sont ensuite contrôlées par le Groupement d'Etudes et de Contrôle des Variétés et des Semences (**GEVES** qui dépend de l'**INRA**) et sont comparées aux standards précieusement conservés. Chaque année, les semenciers mettent en culture plus de 5 000 variétés anciennes à des fins de conservation. Ils constituent donc le premier réseau de maintien et de conservation des légumes oubliés.

Les Mainteneurs conservent aussi les anciennes variétés qui ne sont plus demandées par les utilisateurs, pour être en mesure de les multiplier et de les proposer à nouveau à la vente si le besoin s'en fait sentir un jour.

Les semenciers « créateurs de variétés », acteurs d'un réseau de conservation étendu

Parallèlement à la section des « Mainteneurs » de la FNPSP, les semenciers membres de la section « créateurs de variétés » entretiennent leurs propres collections de variétés, comprenant des variétés modernes, anciennes ou sauvages, pour y rechercher les caractères utiles à la création des variétés de l'avenir.

Le nombre de variétés de ces collections des entreprises françaises sont estimées à 15 000 pour les tomates, 4 000 pour les poivrons ou haricots, 1 000 pour les carottes... Ces collections sont en partie partagées dans le cadre des réseaux de conservation des ressources génétiques français, dans lesquels les collections de l'**INRA**, des semenciers et de divers instituts sont mises en commun et surtout entretenues de façon mutualisée. C'est le Bureau des Ressources Génétiques (**BRG**), organisme gouvernemental sous la tutelle de six ministères, qui se charge de coordonner les travaux de maintien en partenariat avec les semenciers et diverses organisations publiques.





Les principaux réseaux de ressources génétiques potagères du BRG :

- Aulx
- Artichauts, Cardons
- Carottes, et autres Daucus (Panais...)
- Chicorées (frisée, scarole, endive...)
- Crucifères (chou, navet, radis...)
- Fraises
- Légumineuses (haricot, pois...)
- Melon
- Solanacées (tomate, aubergine, poivron/piment...)

Environ 4 300 anciennes variétés sont actuellement conservées dans ces réseaux.

L'Association française pour la conservation des espèces végétales (AFCEV) fédère, au niveau national, les initiatives des amateurs avertis engagés dans cette action de maintien.

Au niveau international c'est **Biodiversity International** qui, sous l'égide de la **FAO**, coordonne le fonctionnement de 15 centres internationaux de ressources génétiques, dont certains, comme l'**AVRDC** basé à Taïwan, sont consacrés exclusivement aux variétés potagères. L'**AVRDC**, à elle seule, en entretient 55 000, pour 334 espèces, dans 151 pays.

La perte de biodiversité alimentaire, une idée reçue !

La majorité des espèces potagères aujourd'hui cultivées en France étaient déjà introduites au XVIII^e siècle. Cette diversité a été enrichie par les premiers semenciers modernes, tel Vilmorin qui a commencé son activité en 1742, et qui par ses voyages a rapporté de nouvelles plantes qu'il a acclimatées en France et dont il a commercialisé les semences.

En revanche, la diversité au sein des espèces, et donc le nombre de variétés, n'a fait que croître depuis cette époque. Pour 50 espèces potagères cultivées en France on pouvait dénombrer 271 variétés en 1752 (De Combles), 395 un siècle plus tard (Le bon jardinier), et environ 15 000 aujourd'hui. La diversité variétale s'est donc fortement accrue, notamment du fait de la sélection. Ce que l'on nomme nos variétés traditionnelles sont en fait pour la plupart, des créations des semenciers du XVIII^e, XIX^e et début du XX^e siècle.





Diversité commercialisée et biodiversité : deux problématiques à distinguer

Il faut éviter de faire l'amalgame entre la biodiversité réelle, soit l'ensemble des variétés existantes conservées et entretenues par les semenciers et les organismes publics, et la biodiversité apparente, soit la gamme de variétés proposées à la vente.

Pour être commercialisées, les variétés doivent être inscrites dans le catalogue officiel de l'un des Etats Membres de l'UE (voir chapitre III).

Or, le maintien annuel au catalogue a un coût, dû aux contrôles de l'identité des variétés. C'est pourquoi les semenciers qui n'ont plus de clients pour telle ou telle variété, demandent sa radiation du catalogue, ce qui explique le nombre de variétés figurant dans le catalogue européen soit beaucoup plus faible que le nombre de variétés existantes.

Mais une variété radiée du catalogue n'est pas perdue pour autant

Une variété radiée est conservée précieusement dans les collections des semenciers, dans les réseaux de conservation des ressources génétiques ou dans les banques de gènes publiques, pour alimenter une diversité alors immensément plus large que celle apparente dans le catalogue.

Chaque variété absente du catalogue pourra toujours être récupérée si une entreprise souhaite la commercialiser à nouveau ou s'en servir pour créer une nouvelle variété. C'est ainsi que l'on a pu retrouver une forte résistance au mildiou de la Laitue dans la variété « Sucrine », mentionnée en 1861 dans « Les plantes potagères de Vilmorin » et la réintroduire dans les variétés modernes.

Le catalogue est souvent accusé de réduire la diversité variétale. Non seulement il n'est pas représentatif de la biodiversité réelle et conservée, comme indiqué ci-dessus, mais une étude du GEVES conduite de 2004 à 2006 sur le pois, a montré, que contrairement aux idées reçues, la diversité génétique des variétés inscrites au catalogue durant les 50 dernières années n'a pas diminué.

Enfin, si l'on a pu assister à une certaine standardisation de l'offre de fruits et légumes entre 1975 et 1990 liée à l'impact de la grande distribution (tout le monde se souvient des pommes *Golden delicious* qui ont envahi les rayons), depuis une diversification importante de l'offre est en route. La diversité alimentaire accessible au consommateur est aujourd'hui beaucoup plus grande que par le passé.

Les rayons de salades de toutes formes et couleurs, les poivrons jaunes ou oranges, les choux-fleurs verts ou Romanesco, les endives rouges... sont autant de symboles de la diversité retrouvée et enrichie.





La conservation de la biodiversité peut avoir 3 objectifs :

- **Maintenir un équilibre écologique** : c'est le cas pour la forêt amazonienne dont un grand nombre d'espèces sont menacées de disparitions, mais pas pour les légumes dont seule une très faible part est originaire d'Europe, et qui ne participent pas à l'équilibre naturel de l'environnement.
- **Maintenir une diversité alimentaire** : celle-ci a considérablement augmenté avec l'introduction de nouvelles espèces au cours des siècles, et avec la diversification variétale qui s'amplifie formidablement (contrairement aux idées reçues).
- **Préserver un patrimoine génétique** pour une utilisation future (évolution des goûts, du climat, des parasites...) : c'est ce qui est fait et bien fait, notamment par les semenciers.

C'est pourquoi la FNPSP parle de diversité alimentaire plutôt que de biodiversité quand l'offre alimentaire est mise en débat.





3. Réglementer le marché des semences potagères pour préserver l'intérêt de tous ses acteurs

Bien que souvent critiquée la réglementation actuelle du marché des semences potagères, comme pour tout autre marché, permet de protéger les utilisateurs, notamment les agriculteurs pour qui une garantie de semences de qualité s'avère indispensable. La réglementation couvre actuellement deux grands domaines : le contrôle des variétés commercialisées via le catalogue et la propriété intellectuelle via le Certificat d'Obtention Végétale (COV).

L'inscription au catalogue officiel

Inscrire une variété au catalogue permet de s'assurer de la qualité des semences commercialisées : elles doivent correspondre à une dénomination unique et chaque variété doit être distincte des autres. Pour s'assurer de cette distinction, chaque variété doit pouvoir être identifiée et être en conséquence suffisamment homogène et stable dans le temps. C'est donc une garantie pour le consommateur qui empêche de mettre n'importe quoi sur le marché. En résumé, un jardinier ou un agriculteur qui achète un sachet de semences, a la garantie que la totalité des navets qu'il a plantés seront bien tous des « Navets des Vertus Marteau », qu'ils germeront convenablement, et que chaque année il retrouvera la même variété dans les sachets intitulés de cette façon.

Ce sont les critères **DHS** (distinction, homogénéité, stabilité) qui sont testés afin de permettre l'inscription au catalogue. L'inscription est d'environ 1 600 Euros par variété, un coût induit par le prix de réalisation des essais. Une fois l'inscription réalisée, il faut régulièrement vérifier que la variété est toujours la même et n'a pas dérivé (ce serait alors une nouvelle variété). Des contrôles de « maintenance » sont donc réalisés tous les cinq ans.

Il s'agit de règles et de garanties semblables à celles qui régissent le commerce de nombreux autres produits agricoles et alimentaires, et qui visent à protéger l'acheteur (agriculteur ou jardinier amateur) contre d'éventuelles tromperies. Il n'est pas imaginable de voir un agriculteur perdre toute sa récolte et une année de travail, au prétexte que les semences n'auraient pas la qualité requise.

Ces règles permettent également de réguler le marché et de protéger les petits semenciers professionnels spécialisés dans les variétés anciennes qui constituent une part importante de la **FNPSF** et des semenciers français.

Afin de répondre à une demande croissante de jardiniers amateurs et de certains maraîchers pour des variétés anciennes, la **FNPSF** a également été à l'initiative de la mise en place en 1997 du registre des variétés pour amateurs du catalogue français, aux conditions assouplies : frais d'inscriptions réduits (240 Euros), contraintes techniques allégées et gratuité des coûts de contrôle de maintenance. N'importe quel producteur peut donc décider de réinscrire une variété ancienne. La **FNPSF** et le **GNIS** (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), favorables à l'allègement des coûts d'inscription de variétés traditionnelles, prennent en charge une partie des frais actuels, à défaut d'une prise en charge par l'Etat.





La **FNPSP** fait évoluer le catalogue et demande l'autorisation de commercialiser les légumes issus de variétés anciennes destinées aux amateurs.

Le débat sur la préservation de la biodiversité, de la diversité alimentaire, et notamment celles des légumes anciens, fait régulièrement l'actualité.

A l'initiative de la **FNPSP**, la France a été le premier pays européen à mettre en place en 1997 un registre annexe au catalogue français, réservé aux variétés anciennes destinées aux amateurs.

Il a ainsi permis d'inscrire plus de 200 variétés, avec des conditions techniques et financières allégées. Mais si ce registre permet de commercialiser les semences de variétés traditionnelles, il interdit la commercialisation des légumes qui en sont issus, car par définition un amateur ne fait pas de commerce.

L'Union Européenne, suivant l'exemple de la France, est aujourd'hui en train de statuer sur des directives encadrant la commercialisation des variétés anciennes et des variétés pour amateur.

Autoriser la vente de légumes issus des variétés traditionnelles et d'amateur est une mesure concrète en faveur de la diversité alimentaire et de l'accès de ces variétés au plus grand nombre. C'est pourquoi la **FNPSP** agit en ce sens et demande à Bruxelles d'intégrer aux règles de commercialisation fixées par ces nouvelles directives l'autorisation de vente des légumes issus de ces variétés.

Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Au même titre que les droits d'auteurs pour les musiciens ou écrivains, le **COV** est le système adopté en Europe et dans d'autres pays du monde pour protéger la propriété intellectuelle des semenciers. Le **COV** garantit au créateur de chaque variété nouvellement créée et qui résulte d'années de recherche, une juste rémunération de son effort de recherche pendant une période limitée de 25 ans. Rémunérer la création de nouvelles variétés est indispensable pour dégager suffisamment de ressources financières pour la recherche future car celle-ci est très coûteuse : les semenciers investissent entre 12 et 15 % de leur chiffre d'affaires dans la Recherche et le Développement, soit un des plus hauts pourcentages tous secteurs d'activités confondus.

Le **COV** évite également la contrefaçon, dangereuse pour toute la filière, du producteur au consommateur.

En revanche, et *a contrario* du système de brevets de variétés américains qui l'interdit, le **COV** permet à tout un chacun d'utiliser librement la variété nouvelle pour la croiser avec des variétés existantes et contribuer ainsi à l'enrichissement de la biodiversité réelle et de la diversité alimentaire.

La FNPSP s'oppose au concept de brevetabilité des variétés potagères. C'est pourquoi elle est sans réserve en faveur du tandem « Catalogue officiel / COV ».





La FNPS, une fédération au service des semences potagères



Qui sommes-nous ?

La Fédération Nationale des Semences Potagères et Florales regroupe 45 entreprises de semences potagères et florales présentes en France. Elle est financée à 100% par les cotisations volontaires de ses membres dont la moitié sont producteurs ou distributeurs de semences pour amateur. Il s'agit d'entreprises de tailles très variées allant de la grande à la très petite entreprise, la majorité étant des PME.

Les 45 entreprises qui composent la **FNPS** sont regroupées en sections afin de représenter au mieux les différents métiers du secteur : le marché professionnel, le marché grand public, le maintien des variétés du domaine public, la production de semences, la section « Fleur » et enfin la section « Créateurs de variétés ».

C'est la diversité de taille, de métiers et d'expérience qui fait la richesse de la Fédération, et sa force. Chaque décision est prise par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale au sein desquels chaque voix a le même poids, quelle que soit la taille de l'entreprise représentée.

Nos missions

La **FNPS** initie et coordonne une dynamique interprofessionnelle avec des décisions solidaires et des règles admises par tous.

Elle travaille à pérenniser et à faire évoluer le cadre réglementaire actuel (**COV** et Catalogue), au niveau français, européen et mondial.

Elle défend les intérêts des semenciers et est force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Elle coordonne, au travers de la section « Mainteneurs » le travail de conservation des variétés anciennes.

Nos dernières actions

En février 2007 la **FNPS** s'est mobilisée pour libéraliser la commercialisation des légumes issus de variétés pour amateurs. Elle a notamment adressé aux élus français une lettre leur demandant de soutenir sa position dans le cadre des discussions sur des directives européennes qui prévoient des conditions particulières en matière de commercialisation de variétés menacées d'érosion génétique, de variétés destinées aux amateurs et de mélanges de variétés.

La **FNPS**, a demandé en décembre 2006 la possibilité réglementaire de commercialiser des mélanges de variétés. Certains utilisateurs, notamment des jardiniers amateurs, souhaitant semer de tels mélanges (comme par exemple des radis ou carottes de plusieurs couleurs ou de plusieurs formes).





Les semences, un marché porteur pour les professionnels français

Le France se situe au tout premier plan mondial du marché semencier, tant pour la qualité de ses produits, le dynamisme de sa recherche que le volume de sa production. La France est le premier pays européen producteur de semences et le 3^e pays exportateur après les Pays-Bas et les USA. Les exportations représentent 33 % du chiffre d'affaires français et n'ont cessé de progresser depuis le début des années 90. Elles sont passées de 54 à 156 millions d'euros en 11 ans.

1 360 millions d'euros

● Valeur des échanges internationaux de semences potagères dans le monde (2005)

467 millions d'euros

● Chiffre d'affaires semences et plants potagers et floraux, France 2005

14 500 ha

● Surfaces cultivées en production de semences potagères en France

2 300

● Nombre d'agriculteurs multiplicateurs français de semences potagères





Annexe 1

Quelques définitions pour mieux comprendre la problématique des semences

Espèce : Une espèce est un groupe d'individus possédant des formes voisines et des caractères physiologiques et génétiques proches qui leur permettent de se croiser. Ils peuvent donc se reproduire entre eux. Les différents légumes que nous connaissons appartiennent à une cinquantaine d'espèces différentes : tomates, courgettes, poivrons, haricots sont des espèces.

Variété : La variété est une subdivision de l'espèce délimitée par la variation de certains caractères couleur, taille, saveur, fermeté. On trouve donc différentes variétés au sein d'une même espèce tomate Marmande ou Cœur de boeuf, melon Anasta ou Cyrano, fraise Garriguettes ou Mara des bois, haricot Beurre de Rocquencourt ou Delinel...

La diversité alimentaire dépend donc de deux facteurs : le nombre d'espèces consommées ainsi que le nombre de variétés consommées au sein d'une même espèce. C'est la mise à disposition d'un grand nombre des deux qui crée la diversité alimentaire.

Hybride : L'hybridation est le croisement de deux individus de la même espèce mais issus de deux variétés différentes. L'hybride présente un mélange des caractéristiques génétiques des deux parents. L'hybridation se produit en permanence et à l'infini dans la nature en l'absence de toute intervention humaine.

Lorsque l'hybridation a été dirigée par la main de l'homme qui a choisi les parents, l'hybride est alors appelé, s'il est commercialisé tel quel, Hybride F1 (de 1^{ère} génération).

Pour produire les semences commerciales, il faut donc systématiquement refaire l'hybridation. Cette méthode est utilisée depuis plus de 50 ans pour la création de variétés, car elle leur confère des avantages recherchés par les utilisateurs, qui ont toujours le choix entre semences hybrides et non hybrides.

Signalons qu'une grande partie des espèces potagères (laitues, petits pois, haricots...), n'est pas concernée par les hybrides, car la biologie de ces espèces rendrait la production de semences trop coûteuse.

Clone : Un clone est un ensemble d'individus issu végétativement (par bouturage, marcottage, culture in vitro...) d'un même individu. Tous les individus qui le composent ont strictement la même information génétique. Les variétés de pommes de terre, de fraisiers, d'arbres fruitiers ... sont des clones.

Biodiversité : D'une manière générale la biodiversité définit la diversité au sein du vivant. Une définition très large qu'il convient d'affiner pour clarifier le débat, et surtout pour cerner l'intérêt et l'importance de la préservation de cette biodiversité

Un peu d'histoire :

Le terme anglais biodiversity lui-même a été inventé par Walter G Rosen en 1986 pour la préparation d'un forum sur la diversité biologique. Le mot « biodiversité » apparaît pour la première fois dans une publication en 1988 lorsqu'E.O. Wilson en fait le titre du compte rendu de ce forum. Le mot biodiversity avait été jugé plus efficace en termes de communication que biological diversity.

Source : « Histoire de légumes », INRA Editions 2003





Annexe 2

La variété, au cœur des enjeux réglementaires

Au-delà de sa réalité botanique, la notion de variété est également utilisée dans la réglementation du commerce des semences pour définir différentes catégories :

Rubriques du catalogue officiel	Destination des variétés		Critères d'éligibilité pour l'inscription	Possibilité de commercialiser les légumes issus des semences
Catalogue général des variétés potagères	Amateurs et professionnels UE		Toute variété est éligible. Les variétés doivent avoir à une dénomination unique , et répondre aux critères DHS : Distinction, Homogénéité et Stabilité dans le temps. Droit d'inscription = 1600 € Maintenance gratuite pour les variétés de plus de 25 ans	Oui
Variétés potagères destinées aux amateurs	<i>Situation actuelle</i>	Amateurs Rubrique qui existe en France mais pas au niveau communautaire	Réservé aux variétés à faible diffusion ne pouvant supporter les modalités techniques et financières générales. Les critères DHS sont assouplis. Droit d'inscription = 240 € Maintenance gratuite pour les variétés de plus de 25 ans. Les variétés doivent être anciennes.	Non
	<i>Après transposition de la Directive européenne en préparation</i>	Amateurs UE	Réservé aux variétés : - destinées aux amateurs, - sans valeur intrinsèque pour des productions légumières commerciales, - ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété, - présentant un intérêt pour la conservation des ressources génétiques.	Oui, si cela ne présente pas une source de revenu significative pour le producteur.
Variétés de conservation	<i>Après transposition de la Directive européenne en préparation</i>	Amateurs et professionnels Région d'origine	Réservé aux variétés : - traditionnellement cultivées, - avec une région d'origine/terroir défini, - menacées de disparition / érosion génétique.	Oui





En marge de la réglementation, différentes catégories de variétés coexistent :

Variété traditionnelle française ou ancienne :

il s'agit d'une variété cultivée de façon conséquente en France depuis plus de 50 ans : carotte nantaise, haricot Or du Rhin, etc.

Variété du domaine public :

il s'agit d'une variété non couverte par un titre de propriété (COV) ou arrivée en fin de droit de ce titre (25 ans). Les variétés traditionnelles ou anciennes sont des variétés du domaine public.

Variété de terroir :

il s'agit d'une variété traditionnelle développée et cultivée dans une zone géographique limitée : haricot tarbais, etc.

Variété « d'amateur » :

il s'agit d'une variété destinée aux amateurs, qu'elle soit traditionnelle ou récente. Il ne faut pas la confondre avec la rubrique « variétés d'amateurs » du catalogue français, qui ne reprend qu'une toute petite partie d'entre elles, menacées de disparition. La très grande majorité des variétés destinées aux amateurs est inscrite sur le catalogue général.

Variété de conservation :

il s'agit d'une nouvelle définition qui sera prévue dans la directive européenne. C'est une variété traditionnelle menacée de disparition car très peu cultivée et donc menacée d'érosion génétique.

Variété moderne ou récente :

il s'agit d'une variété créée récemment par les semenciers.

Photos : Catros-Gérand / Clause Tézier / Vilmorin / Jean-Baptiste Mariou / Creativ collection / D.R.

